

*L'agriculture*

consommation nationale ou pour l'exportation. J'estime que c'est ainsi que les producteurs doivent agir s'ils veulent avoir cette force de contreponds dont j'ai parlé tout à l'heure. Je préconise qu'on étudie la situation actuelle dans le contexte général des problèmes de l'agriculture. Ce sont à n'en pas douter ceux qui ont cette mesure législative à leur disposition et qui s'en servent actuellement qui pourront résister à la tempête.

● (2120)

Je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur la question des prix de détail des produits alimentaires au 15 octobre 1981. Les prix du bœuf ont baissé de 4.6c. alors que ceux du bétail sur pied à Toronto sont restés inchangés depuis quelques semaines. Toutefois, c'était le début de la guerre des prix entre les supermarchés. Les prix du porc ont augmenté de un point, mais il semble que les prix de détail de cette même viande soient sur le point de baisser, car l'indice des prix des porcs est tombé de \$5.15 pour 100 livres au cours des deux premières semaines d'octobre. Ces producteurs aussi risquent de connaître de sérieuses difficultés. Les prix de la volaille ont légèrement augmenté après les ventes promotionnelles de dinde pour l'Action de grâce. Le prix des œufs a augmenté de 0.1 p. 100 et l'indice devrait rester stable au cours des prochaines semaines et des prochains mois. Les prix des produits laitiers n'ont augmenté que de 0.9 p. 100 et ils devraient rester stables. Le prix des légumes a augmenté de 4.2 p. 100 à cause du renchérissement une fois encore des fruits et des légumes importés.

En conclusion, je voudrais signaler aux députés de l'opposition que le ministre de l'Agriculture a d'autres mesures législatives sur le métier. Il voudrait les présenter pour alléger les difficultés des agriculteurs. La meilleure façon pour nous d'aider les exploitants agricoles, c'est de permettre au gouvernement d'avancer dans l'étude de ses textes législatifs, d'adopter le bill C-48 et de passer à d'autres mesures urgentes qui vont améliorer le sort des exploitants agricoles et leur assurer les revenus stables qu'ils méritent largement.

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur l'Orateur, il est curieux que le député de Lambton-Middlesex (M. Ferguson) prétende que nous devrions poursuivre le débat sur le bill C-48. J'espérais qu'il comprendrait que si nous parvenions à arrêter le bill C-48, notre monnaie se redresserait sur les marchés internationaux, les taux d'intérêt baisseraient et le gouvernement ne serait plus obligé de maintenir une différence de 5 p. cent entre les taux d'intérêt canadiens et ceux des États-Unis comme c'est le cas actuellement. Si nous débattons ce soir de la motion, c'est précisément à cause du programme gouvernemental.

Le député de Lambton-Middlesex a fait d'excellentes suggestions. Il a affirmé que l'écart des prix du bœuf s'est accru considérablement. Je pensais qu'il ferait la remarque au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) puisqu'il est responsable de ce ministère de façon intermittente depuis des années. Puisque le député de Lambton-Middlesex est aujourd'hui secrétaire parlementaire du ministre d'État aux petites entreprises et au tourisme, il pourrait effectuer une enquête sur les écarts de prix dans les supermarchés. Au cas où il ne le saurait pas, je tiens à lui dire que la province de l'Ontario n'est pas responsable des taux d'intérêt. Cela relève du gouvernement du Canada, et ce, depuis 1867. Le député de

Lambton-Middlesex, pas plus qu'aucun autre député, n'a le droit de laisser entendre aux gens de sa circonscription que c'est la province qui devrait être tenue responsable des problèmes posés actuellement par les taux d'intérêt. Ce n'est pas une question qui relève des provinces mais du gouvernement fédéral, et le député le sait très bien.

**M. Ferguson:** Que faites-vous des autres provinces? Du fédéralisme de concentration?

**M. Blenkarn:** Le député parle de fédéralisme de concentration. Si nous avions un fédéralisme de concentration dans ce pays, nous n'aurions pas les problèmes économiques, les menaces de dislocation et la discorde que nous connaissons actuellement.

On pourrait se demander pourquoi un député d'une circonscription qui ne compte aucune ferme—il n'y a pas de terres agricole dans ma circonscription bien qu'il y ait eu une ferme autrefois—intervient sur des questions agricoles.

**M. Deans:** Et pourquoi pas?

**M. Blenkarn:** Je suis d'accord avec les députés à ma gauche. C'est une bonne chose car les députés de toutes les régions doivent parler des problèmes qui intéressent les agriculteurs. Nous aimons tous prendre trois bons repas par jour, et nous aurions donc tous lieu de comprendre que si nous voulons continuer à bien manger, il faut que ceux qui produisent nos aliments puissent faire quelque bénéfice. Il ne fait aucun doute que les revenus agricoles ont considérablement baissé cette année ainsi que l'année dernière et que les taux d'intérêt élevés affectent gravement la collectivité agricole et particulièrement nos jeunes gens qui décident de s'adonner à cette activité en assumant l'exploitation de la ferme familiale ou autre. Je fais notamment allusion à un jeune routier de mes amis qui, après avoir œuvré dans le milieu de la construction pendant un certain temps—il est diplômé de l'Université de Guelph—a décidé de se lancer en agriculture. En utilisant jusqu'à ses moindres économies et en empruntant à ses parents, il réussit à s'acheter une ferme. Or une ferme dotée d'un outillage agricole et de bétail ne saurait s'acheter pour moins de \$300,000 ou \$350,000. Je ne connais pas beaucoup de jeunes gens qui, désireux de pratiquer l'agriculture, réussissent, même en s'adressant à toutes les sources possibles et imaginables, à réunir plus de \$60,000 ou \$70,000. Ce qui revient à dire qu'il n'y a pas un seul jeune au Canada qui puisse se lancer dans l'exploitation d'une entreprise agricole à moins qu'il ne soit disposé à emprunter un quart de million de dollars. S'il s'en trouvait, ce jeune se verrait dans l'obligation d'emprunter à un taux supérieur au taux préférentiel. La démarche ne semblait pas si mauvaise en 1977. En effet, à l'époque, le taux préférentiel était de 8.25 p. 100. Ce taux préférentiel augmenté de 1 p. 100 donnait 9.25 p. 100. Or, c'était encore assez raisonnable. C'était moins de 10 p. 100. Toutefois, le taux préférentiel augmenté de 1 p. 100 donne aujourd'hui 21 p. 100 et, augmenté de 2 p. 100, il équivaut à 22 p. 100. Sur un emprunt de un quart de million de dollars, la différence est de loin supérieure à \$25,000. Or cette somme est considérable. Cette différence se traduit par la possibilité de rembourser ou non pareil emprunt, la possibilité de continuer ou non à exploiter la ferme, de faire faillite ou non.

Plus tôt dans la journée, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a déclaré dans son discours que les banques avaient tort, qu'elles ne devraient pas avoir à prêter de l'argent à un